



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

artisanat

Question écrite n° 98805

## Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie et des finances, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire sur les revendications exprimées par la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment de la Moselle (CAPEB de la Moselle). La CAPEB de la Moselle préconise l'ouverture de formations de niveau III dans les centres de formation des apprentis (CFA), y compris au travers de titres professionnels du ministère du travail, ainsi que la création de passerelles de mise à niveau pour les meilleurs jeunes issus de brevets professionnels (BP). Il la remercie de bien vouloir l'informer à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 98805

**Rubrique :** Commerce et artisanat

**Ministère interrogé :** Commerce, artisanat, consommation et économie sociale et solidaire

**Ministère attributaire :** Travail

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [13 septembre 2016](#), page 8052

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)